

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Numéro de l'arrêté URB_2024_04_147

OBJET : **ARRÊTÉ PERMANENT**
IMPLANTATION D'UNE LIGNE JAUNE
D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ENTRE LE PASSAGE A NIVEAU 148 ET LE 59 RUE HENRI DURRE

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant la demande de la SNCF, d'implanter une ligne jaune d'interdiction de stationnement entre le passage à niveau 148 et le 59 rue Henri Durre afin de permettre la visibilité du signal lumineux annonçant l'arrivée d'un train.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains, des usagers des rues et du personnel de chantier,

ARRÊTE

Article 1 : L'implantation d'une ligne jaune d'interdiction de stationnement sera mise en place par le Service Voirie à la demande de la SNCF entre le passage à niveau 148 et le 59 rue Henri Durre afin de permettre la visibilité du signal lumineux annonçant l'arrivée d'un train.

Article 2 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur, à la charge de la commune.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Article 4 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans le délai de 2 mois, à compter de sa publication ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 5: Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Valenciennes
- Monsieur le Brigadier Major de la Police de Raismes,
Police Municipale
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Opérationnel de Raismes
- Monsieur le Responsable du Service Voirie de la Ville de Raismes
- Au demandeur

Raismes, le 15 avril 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN



Affiché le.....	19 AVR. 2024
Transmis en Sous-Préfecture le.....	
Rendu exécutoire à compter du.....	19 AVR. 2024
Notifié le.....	19 AVR. 2024